



Montreuil, le 4 avril 2024

Motion de soutien à Jean-Paul DELESCAUT

Secrétaire Général de l'Union Départementale des syndicats du Nord

La Commission exécutive de la Fédération CGT des services publics réunie ce jour réaffirme tout son soutien à Jean-Paul DELESCAUT, secrétaire général de l'Union départementale des syndicats du Nord, suite au procès qu'il a subi pendant 6 heures, le 28 mars dernier.

Jugé sur la base de plaintes pour avoir, en tant que Directeur de publication du site internet de l'Union départementale, validé la publication d'un communiqué intitulé « La fin de l'occupation est la condition de la paix en Palestine », comportant entre autres la phrase : « *Les horreurs de l'occupation illégale se sont accumulées. Depuis samedi, elles reçoivent les réponses qu'elles ont provoquées.* » C'est sur la base de cette phrase que la procureure de la république a confirmé le chef d'accusation infâmant d'« apologie du terrorisme » et a requis un an de prison avec sursis.

La Fédération CGT des services publics était présente tant par les syndicats du département et la coordination syndicale départementale du Nord que par des membres de sa direction fédérale au rassemblement devant le tribunal de Lille le 28 mars pour soutenir notre camarade. Certains ont pu assister au déroulé du procès et ont pu mesurer les tentatives d'instrumentalisation d'une phrase sortie de son contexte.

Au moment où des manifestations d'ampleur se déroulent partout dans le monde et au sein même de l'État israélien, où les manifestants dénoncent le génocide en cours à Gaza, demandent le cessez-le-feu immédiat, la fin des bombardements, condition pour la libération des otages israéliens, comme la libération de tous les prisonniers politiques palestiniens ;

Alors que notre Comité national fédéral, le 25 janvier dernier, relevait justement que « *l'acharnement destructeur de l'armée israélienne contre la population de la bande de Gaza, contre les infrastructures et tout ce qui permet d'exister dans ce territoire ne constitue-t-il pas la preuve flagrante que l'UD du Nord avait raison dans sa caractérisation ?* » ;

Poursuivre un tel acharnement à l'encontre d'un militant CGT marque non pas une action judiciaire mais une mesure politique de soutien à la politique génocidaire de Netanyahu.

Honte à ceux qui relaient en France, au mépris des Israéliens courageux qui exigent le cessez-le-feu immédiat, la politique extrémiste du gouvernement israélien.

À noter que, parmi les accusations portées lors du procès envers Jean-Paul et la CGT du Nord, il y a eu le soutien à Georges Ibrahim Abdallah par l'appel à mobilisation pour exiger sa libération. Georges Ibrahim Abdallah, plus vieux prisonnier politique de France et d'Europe, est libérable depuis 1999 !!

Dans ce contexte éminemment politique, la Fédération ajoute sa voix à toutes celles et tous ceux qui exigent la libération de Georges Ibrahim Abdallah et appelle à participer à la manifestation nationale de Lannemezan le 6 avril 2024.

La Commission exécutive de la Fédération CGT des services publics dénonce ces poursuites et l'atteinte à l'action syndicale par sa criminalisation. Elle demande la relaxe pure et simple de Jean-Paul DELESCAUT.

Notre fédération invite ses syndicats à signer massivement la pétition en soutien et exigeant la relaxe via le lien : <https://chnng.it/B6HgsnW7ct>